

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

NOTE DE RAPPEL N° 11 du

15 AVR 2013

**RELATIVE A LA CONDUITE A TENIR DEVANT UNE MENINGITE
PURULENTE COMMUNAUTAIRE**

Dans cadre de la consolidation du programme de prévention et de lutte contre les méningites purulentes communautaires, j'ai l'honneur de vous rappeler que la **circulaire n°02 du 21 novembre 2011 relative à la conduite à tenir devant une méningite purulente communautaire est toujours en vigueur.**

Attachant une grande importance au strict respect des mesures édictées dans cette circulaire, je vous demande de procéder à sa rediffusion auprès de l'ensemble des établissements de santé relevant de votre wilaya.

Je vous adresse, ci-joint, cette circulaire qui est également téléchargeable sur le site ands@sante.dz.

Le Directeur Général

مدير عام للوقاية و ترقية
الصحة

الأستاذ: س. مصباح

